

Index AI : PRE01/131/2012  
11 March 2012

## **Égypte. L’acquittement d’un médecin militaire trahit les victimes des « tests de virginité »**

L’acquittement d’un médecin militaire accusé d’avoir soumis des manifestantes à des « tests de virginité » contre leur gré prouve une fois encore que les tribunaux militaires sont incapables de s’occuper des affaires de violations des droits humains, a déclaré Amnesty International dimanche 11 mars.

Les poursuites contre le médecin avaient été engagées à la suite d’une plainte déposée par Samira Ibrahim, âgée de 25 ans, qui faisait partie des femmes soumises par la force à des « tests de virginité » en mars 2011.

Une fois encore, l’armée égyptienne a trahit les attentes des femmes, et en particulier de celles qui comme Samira Ibrahim ont bravé avec courage la classe militaire égyptienne », a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d’Amnesty International.

« Non seulement ce jugement constitue une parodie de justice, mais il prouve une fois encore que les affaires de violations des droits humains imputables à l’armée doivent être jugées par des tribunaux civils. »

Amnesty International a appelé l’armée égyptienne à respecter la décision d’un tribunal administratif interdisant les « tests de virginité » et à veiller à ce que les femmes ayant été soumises par la force à de tels tests reçoivent justice et réparations.